

Le rôle des dictionnaires français dans le discours normatif d'Étienne Blancard, chroniqueur de langue

Autor(en): **Remysen, Wim**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **77 (2013)**

Heft 307-308

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-842201>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le rôle des dictionnaires français dans le discours normatif d'Étienne Blanchard, chroniqueur de langue*

1. L'œuvre d'Étienne Blanchard et le mouvement de correction de la langue

Figure de proue de la lexicographie canadienne-française, l'abbé Étienne Blanchard (1883-1952) a joué un rôle décisif dans le développement du mouvement de rectification langagière au Canada français pendant la première moitié du XX^e siècle. Auteur du *Dictionnaire de bon langage*, publié pour la première fois en 1914 et réédité à sept reprises jusqu'en 1949, ainsi que du *Manuel du bon parler*, qui a connu sept éditions entre 1927 et 1960, Blanchard s'est aussi fait connaître du grand public par ses très nombreuses chroniques linguistiques, dont la plupart ont paru, de 1913 à 1952, dans le *Bulletin* de la Société du parler français au Canada et dans le journal montréalais *La Presse*. L'œuvre de Blanchard inclut aussi des *Jeux de cartes du bon langage* ainsi que plusieurs dictionnaires « par l'image » qui seront publiés à partir de 1915 et qui témoigneront eux aussi de préoccupations normatives¹.

Ces publications, dont plusieurs étaient diffusées dans les établissements scolaires de l'époque, ont rapidement contribué à asseoir la réputation de Blanchard. Grâce à sa renommée ainsi qu'à la diversité et l'abondance de son œuvre, les propos qu'il a tenus sur la langue occupent une place de choix parmi l'ensemble des discours qui ont contribué à façonner l'imaginaire linguistique des Canadiens français, c'est-à-dire les rapports que ces derniers entretiennent avec leur langue, que ce soit sur le plan normatif, identitaire ou

* Cet article s'inscrit dans le cadre du projet « Chroniques de langage et dictionnaires : la pratique des chroniqueurs québécois », subventionné par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture, et dirigé par l'auteur.

¹ Pour un aperçu détaillé de la vie et de l'œuvre de Blanchard, voir le premier chapitre du mémoire de maîtrise que Geneviève Prévost (1996a) a consacré à son *Dictionnaire de bon langage* ainsi que la bibliographie des publications de l'abbé préparée par Claire Doray (s.d.) ; à propos du rôle de Blanchard dans le mouvement de correction de la langue, voir aussi Remysen et Mercier (2013).

esthétique². L'œuvre de Blanchard a ainsi contribué à faire circuler, pendant près de 50 ans, plusieurs idées à propos de la langue qui lui étaient chères, à commencer par le devoir des Canadiens de se conformer au bon usage pour préserver leur langue et la nécessité d'entreprendre des campagnes pour contrer l'anglicisation du français en usage au Canada.

Si son œuvre peut à juste titre être qualifiée de puriste, Blanchard se défend de se poser «en juge des mots» (Blanchard 1914, 13) et le ton qu'il adopte se veut volontairement moins virulent et corrosif que celui de certains de ses prédécesseurs. Dans l'avant-propos de son *Dictionnaire de bon langage* (1914), par exemple, il prend une certaine distance par rapport à ceux qui ne cherchent qu'à corriger et à condamner :

À mes compatriotes, je dois dire qu'il ne s'agit pas ici d'un dictionnaire de nos fautes, mais d'un dictionnaire de bon langage. Mon but n'est pas de condamner, mais d'améliorer notre parler, de lui donner une note bien française, de substituer le mot français au mot anglais, le gallicisme vivant et imagé à l'expression anglaise ridiculement traduite.

Je ne me pose donc pas en juge des mots et je ne voudrais pas qu'on crût que tout mot sur lequel des observations sont faites dans ce livre n'est pas français. Il peut l'être, mais non d'un usage courant, il peut être vieux et démodé, ce peut être un terme anglais même accepté par le dictionnaire, mais auquel il faut toujours préférer le terme français, quand il existe. Par le fait que je cite tel canadianisme, tel archaïsme, tel mot anglais francisé, je ne le condamne pas, mais j'essaie de donner autant que possible l'équivalent bien français de ces sortes de mots, laissant à l'orateur public ou à l'interlocuteur la liberté d'employer tel archaïsme, canadianisme ou terme anglais francisé qui sera nécessaire pour être compris, ou qui donnera à la conversation une note plus agréable. (Blanchard 1914, 13-14)

Ce ton plus conciliant n'est pas le seul point sur lequel les propos de Blanchard diffèrent de ceux qui ont été tenus par d'autres acteurs importants du mouvement de correction. S'il est vrai qu'il émet des réserves à l'endroit de la langue des Canadiens en général, Blanchard s'en prend essentiellement aux membres de l'élite canadienne-française, qu'il tient en grande partie responsable de l'anglicisation du français en usage au Canada, et il se montre plus ouvert à l'endroit de la langue populaire :

Chose étrange : ce sont les personnes qui se piquent d'être bien instruites qui, de nos jours, parlent le plus mauvais français. Elles n'oseraient jamais dire : *creire, siau, amiquié*, ce qui, après tout, n'est qu'une façon ancienne et jadis parfaitement admise de s'exprimer, mais, en revanche, les expressions comme celles-ci ne les effarouchent nullement : je vous *introduis* (présente) M. Laurent ; c'est *correct* (entendu) ; j'ai

² À propos du concept d'«imaginaire linguistique», voir entre autres Houdebine (2002) et Remysen (2011).

un *appointment* (rendez-vous); *jobber* une maison, faire du *Real Estate*, payer *cash*, *cranker* un automobile, *cashier* un chèque, etc.

À mon sens, la première façon de parler est préférable, car elle a déjà été française, tandis que la seconde n'est qu'un détestable et indigeste jargon.

Les ouvriers, les campagnards, s'ils parlent d'une façon incorrecte, sont excusables; les personnes instruites ne le sont pas. (Blanchard 1914, 15-16)

Contrairement à des gens comme Arthur Buies, Alphonse Lusignan et Louis Fréchette qui, vers la fin du 19^e siècle, s'en étaient pris eux aussi à la langue parlée de l'élite, mais qui se montraient très peu ouverts à l'endroit de la langue populaire de leurs compatriotes, Blanchard témoigne en effet d'un certain attachement à l'endroit des expressions archaïques ou vieilles caractéristiques des milieux populaires. Il faut toutefois noter que, malgré cette ouverture, Blanchard n'est pas nécessairement d'avis que les emplois populaires font partie du « bon langage » (voire du « français » tout court) dont il souhaite faire la promotion. La hiérarchie normative qu'il propose des emplois commentés (et qui, selon les cas, sont condamnés, acceptés ou tolérés) est relativement complexe et ne suit pas toujours des critères rigoureusement établis (voir Prévost 1996a, 25 et suiv.).

2. La place du dictionnaire dans les chroniques de langage canadiennes-françaises

Compte tenu des visées correctives de ses publications, Blanchard a fréquemment recours aux dictionnaires pour trancher des cas litigieux en matière de bon usage et pour étayer ses prises de position normatives. On voit par là que son discours n'est pas isolé, mais qu'il est au contraire tributaire de celui qu'on trouve dans l'ensemble des différentes publications consacrées à la langue qui font partie de ce qu'on pourrait appeler le « discours normatif institutionnel » (Moreau *et al.* 1999, 3). L'utilisation que Blanchard fait des dictionnaires, français et autres, soulève toutefois des questions: de la même façon que le modèle qui incarne le « bon langage » constitue une « langue idéalisée » (Prévost 1996a, 34) dont les contours sont parfois difficiles à décrire, les dictionnaires jouent dans la conception normative de Blanchard un rôle qui n'est pas toujours univoque.

Le rapport que les principaux acteurs du mouvement de rectification comme Blanchard entretiennent avec le dictionnaire comme instance normative est en effet complexe et mérite qu'on s'y arrête. Comme l'a souligné Chantal Bouchard (2002), les chroniqueurs du Canada français voient généralement le dictionnaire comme « la seule référence infaillible » (p. 280), mais à partir des années 1920, quelques-uns d'entre eux ont commencé à remettre

en question certaines pratiques des lexicographes français (l'inclusion d'anglicismes, par exemple) et, dès les années 1970, à revendiquer que les dictionnaires français s'ouvrent aux particularités canadiennes, signe que l'attitude adoptée à l'endroit de ces ouvrages s'est modifiée au fil du temps. S'ils sont à l'occasion signalés dans les travaux consacrés aux chroniques publiées dans la presse canadienne-française, les liens qui existent entre elles et les ouvrages de référence soulèvent encore de nombreuses questions qui n'ont jamais été étudiées de façon systématique: quels sont les ouvrages dont se servent les chroniqueurs canadiens-français? comment sont-ils intégrés dans leur discours? ces ouvrages ont-ils tous le même poids à leurs yeux? comment les chroniqueurs interprètent-ils le contenu des dictionnaires qu'ils consultent?

Dans le cadre de cet article, nous nous proposons de répondre à certaines de ces questions à partir de l'étude de trois chroniques de langage qu'Étienne Blanchard a publiées, parfois sous un pseudonyme, dans le quotidien montréalais *La Presse* entre 1918 et 1952 (voir Tableau 1)³. Malgré les différences sur le plan de leur forme et de leur contenu, ces trois chroniques, dont certaines ont été reprises dans *L'Évangéline* de Moncton et dans *Le Droit* d'Ottawa-Gatineau, poursuivent essentiellement le même but: «essayer de faire aimer la langue française, [...] en signaler les beautés, [...] en faire remarquer les subtilités et [...] dénoncer l'abus que l'on en fait en la parlant mal»⁴.

Titre	Sigle	Date	Signature	Journal	Billets
«Chronique du bon langage»	BlanchBLang	1918-1919	Étienne Blanchard	<i>La Presse</i>	65
«Autour de la langue française»	LefrLangFr	1920-1924	Paul Lefranc	<i>La Presse</i>	212
«Propos philologiques. À travers les mots»	ClémMots	1949-1952	Jacques Clément	<i>La Presse</i>	132

Tableau 1: Corpus

³ Toutes ces chroniques font partie de la base ChroQué, une base de données composée des principales chroniques québécoises de langage, et sont disponibles à l'adresse <catfran.flsh.usherbrooke.ca/chroque/>. Elles représentent une partie de l'ensemble des articles sur la langue que Blanchard a fait paraître dans les journaux, dont le nombre est estimé à plus d'un millier (Prévost 1996b, 177).

⁴ Source: LefrLangFr-115, 22 avril 1922. Dans cet article, nous citerons les chroniques de Blanchard à partir du sigle qui sert à les identifier dans la base ChroQué (voir note précédente et Tableau 1), tout en ajoutant la date de parution.

Nous avons isolé dans ce corpus tous les passages où Blanchard fait appel à un ou à des dictionnaires. Nous donnons ici à *dictionnaire* un sens extensif qui inclut non seulement des dictionnaires généraux et encyclopédiques, mais aussi des dictionnaires de difficultés ou d'autres répertoires spécialisés (glossaires, dictionnaires de synonymes, etc.). Par ailleurs, dans la mesure où Blanchard cite abondamment les lettres venant de ses lecteurs, nous avons aussi tenu compte dans notre analyse des commentaires à propos des dictionnaires qu'on y trouve à l'occasion (ceux-ci seront toutefois analysés séparément).

3. Quels sont les dictionnaires cités par Blanchard ?

Selon nos estimations⁵, Blanchard commente entre 2 500 et 3 000 emplois dans l'ensemble des 409 billets qui composent notre corpus. De ce nombre, 159 emplois sont accompagnés de commentaires qui font explicitement appel à un ou à plusieurs dictionnaires ; dans la mesure où Blanchard vérifie certains emplois dans plus qu'un ouvrage de référence, le nombre de fois où il mentionne une autorité est plus élevé et s'élève à 194. Si ce chiffre paraît peu élevé, c'est sans doute parce que Blanchard ne se sent pas obligé de noter systématiquement les sources qu'il consulte (et non parce qu'il ne s'en sert que relativement peu souvent).

La liste des dictionnaires utilisés par le chroniqueur est variée (voir Tableau 2). Plusieurs ouvrages ne sont toutefois pas nommés⁶ et lorsqu'ils le sont, Blanchard donne généralement très peu d'indications : il se contente en effet souvent de nommer l'auteur (« Je lis dans Bescherelle », « après avoir consulté le dictionnaire Larousse », etc.), mais sans indiquer de quel ouvrage il s'agit, et il ne précise que très rarement l'édition dont il s'est servi. Nous disposons toutefois d'une publication qui permet de lever le voile, du moins en partie, sur les ouvrages que Blanchard avait à sa disposition lorsqu'il rédigeait ses chroniques. Il s'agit du *Catalogue spécial de philologie française*, un opuscule de 40 pages « préparé pour les collègues » (Blanchard 1915b, [2]) qui avait pour but « de diriger les philologues dans l'étude à fond de la langue française »

⁵ Ces estimations sont basées sur le nombre d'emplois commentés en moyenne dans dix billets par chronique. Elles ne tiennent pas compte du nombre d'emplois différents – plus difficile à évaluer en raison du « caractère répétitif » des chroniques de Blanchard (Prévost 1996b, 189) – qu'on peut trouver dans l'ensemble du corpus.

⁶ Voici les formulations dont Blanchard se sert pour désigner les dictionnaires qu'il consulte, mais sans les nommer : « les dictionnaires européens/français », « un/le dictionnaire », « les dictionnaires de l'époque », « les dictionnaires faisant autorité », « les bons dictionnaires de traduction », « les dictionnaires modernes », « les dictionnaires français usuels », « les dictionnaires contemporains » et « les dictionnaires français de quelque importance ».

(Blanchard 1915a, [2]). Selon Geneviève Prévost (1996a), ce catalogue « peut être considéré comme la bibliographie sommaire des sources de Blanchard » et son contenu varié montre que Blanchard était « relativement bien documenté » (p. 11). Le *Catalogue* nous a permis de compléter les indications, souvent sommaires, que Blanchard donne à propos des ouvrages qu'il consulte.

Titre de l'ouvrage	Nombre de mentions
Dictionnaires (sans précision)	
Le dictionnaire (sans précision)	30
Dictionnaires généraux	
Bescherelle (sans précision) et [Louis-Nicolas] Bescherelle (aîné), [<i>Nouveau dictionnaire national, ou Dictionnaire universel de la langue française</i> [1887; ou <i>Dictionnaire usuel de la langue française</i> , 1877; dans CPhF]; ou Henri-Honoré Bescherelle [jeune, <i>Dictionnaire classique de la langue française</i> , 1880; dans CPhF]	22
Académie [<i>Dictionnaire de l'Académie française</i> , 1878]	19
[Émile] Littré [<i>Dictionnaire de la langue française</i> , 1863-1878; ou <i>Abrégé du Dictionnaire de la langue française de É. Littré</i> (par Amédée Beaujean), 1905; ou <i>Petit dictionnaire universel ou Abrégé du dictionnaire français d'É. Littré</i> (par Amédée Beaujean), 1902; dans CPhF]	18
[Adolphe] Hatzfeld et [Arsène] Darmesteter [<i>Dictionnaire général de la langue française</i> , 1890-1900; dans CPhF]	4
[Augustin] Gazier [<i>Nouveau dictionnaire classique illustré</i> , 1887]	1
[Paul] Guérin [<i>Dictionnaire des dictionnaires</i> , 1884 ou <i>Nouveau dictionnaire universel illustré</i> ⁷ , 1892]	1
Dictionnaires encyclopédiques	
Larousse [voir Tableau 3]	43
(Armand) Colin, <i>Dictionnaire encyclopédique [illustré]</i> [1905]	1
Larive [et Fleury, <i>Petit Larive et Fleury, dictionnaire français encyclopédique</i> , 1901] ⁸	1

⁷ Il est possible que Blanchard se soit servi d'une des éditions canadiennes de ce dictionnaire, parues successivement en 1895, 1913, 1922 et 1927 chez Cadieux & Derome (voir Lajeunesse 2010, 244-245).

⁸ Blanchard évoque seulement le nom de Larive; toutefois, il ne peut s'agir ici de son *Dictionnaire français illustré des mots et des choses*, que Larive publie en 1887-1889, car le commentaire du chroniqueur porte sur un cas précis (la confusion entre *main coulante* et *main courante*) qui n'est pas commenté dans cet ouvrage, mais qui l'est dans le dictionnaire de Larive et Fleury.

Titre de l'ouvrage	Nombre de mentions
<i>Dictionnaire encyclopédique Quillet</i> (1934)	1
Trévoux [<i>Dictionnaire universel François et latin</i> , 1704]	1
Dictionnaires de correction / de difficultés	
(Raoul) Rinfret, <i>Dictionnaire de nos fautes [contre la langue française]</i> [1896]	10
(Henri) Roullaud [<i>Rectification du vocabulaire</i> , 1908]	8
(Théodore) Soulice et (Antoine Léandre) Sardou, <i>Petit dictionnaire raisonné des difficultés et des exceptions de la langue française</i> [1911]	3
[L'abbé Claude] Vincent [<i>Le péril de la langue française</i> , 1910]	1
(Arthur) Buies [<i>Anglicismes et canadianismes</i> , 1888]	1
(François) Wey, <i>Remarques sur la langue française [au dix-neuvième siècle, sur le style et la composition littéraire]</i> [1845]	1
Dictionnaires de traduction	
Harrap [<i>Harrap's shorter French and English dictionary</i> , 1940]	18
[Jules] Guiraud, <i>Dictionnaire anglais-français</i> [1926]	1
<i>Heath's French and English dictionary, compiled from the best authorities of both languages</i> [1890]	1
Autres dictionnaires	
Société du parler français au Canada, <i>Glossaire du parler français au Canada</i> [1930]	6
[Jacques] Savary [Des Bruslons], <i>Dictionnaire [universel] de commerce, d'histoire naturelle et des arts et métiers</i> (1759)	1
(Charles) Nodier, <i>Dictionnaire [raisonné] des onomatopées</i>	1

Tableau 2 : Liste des dictionnaires cités par Blanchard⁹

Les dictionnaires parus chez Larousse figurent parmi les ouvrages dont le chroniqueur se sert le plus souvent : Blanchard en cite plusieurs (voir Tableau 3), la plupart du temps en utilisant la seule désignation « Larousse ». En outre, il y a trois autres ouvrages qui reviennent fréquemment dans son discours ; dans l'ordre d'importance, il s'agit des dictionnaires de Bescherelle, de l'Académie

⁹ Nous avons complété autant que possible les références incomplètes (entre crochets). Lorsque l'information que nous avons ajoutée provient du *Catalogue*, nous l'avons indiqué en utilisant la mention « dans CPhF ». Dans tous les autres cas, nous nous sommes contenté de mettre le titre et l'année de publication de la première édition de l'ouvrage.

et de Littré. Pour ce qui est de Bescherelle, Blanchard s'est entre autres servi du *Dictionnaire universel de la langue française* en 4 volumes de Louis-Nicolas Bescherelle (dit l'aîné), qu'il cite nommément. Mais comme il utilise souvent la désignation «Bescherelle» sans plus, il n'est pas exclu que le chroniqueur ait aussi utilisé le *Dictionnaire usuel de la langue française* (Bescherelle l'aîné) ou encore le *Dictionnaire classique de la langue française* (Bescherelle jeune)¹⁰, tous deux en un seul volume, qui figurent dans le *Catalogue*. Pour ce qui est de l'Académie, Blanchard évoque le plus souvent «le dictionnaire de l'Académie», sauf dans deux cas, où il précise avoir utilisé les 6^e et 8^e éditions (parues en 1835 et en 1932-1935). Compte tenu des années de publication des premières chroniques de Blanchard, il s'est probablement servi le plus souvent de la 7^e édition (2 volumes, publiés en 1878)¹¹. Enfin, lorsqu'il cite «Littré», le chroniqueur se réfère sans doute au *Dictionnaire de la langue française* (4 tomes et un supplément entre 1863 et 1878); il n'est toutefois pas exclu qu'il ait eu recours à un des abrégés qu'Amédée Beaujean en a publié dès 1875 et dont sont mentionnées deux éditions dans le *Catalogue*.

Titre de l'ouvrage	Nombre de mentions
Larousse (sans plus)	28
<i>Larousse universel [en 2 volumes] [1922-1923]</i>	11
<i>Grand dictionnaire universel [du XIX^e siècle] [1865-1890]</i>	1
<i>[Le] Larousse pour tous [1907-1910]</i>	1
<i>Nouveau Larousse [illustré] [1898-1901]</i>	1
<i>Petit Larousse Illustré [1905]</i>	1

Tableau 3: Liste des dictionnaires Larousse cités par Blanchard

À côté des ces dictionnaires souvent nommés, d'autres ne sont pour ainsi dire jamais invoqués, ce qui soulève des questions. Ainsi, malgré leur autorité, le *Dictionnaire général de la langue française* de Hatzfeld et Darmesteter (1890-1900)¹² tout comme le *Dictionnaire des dictionnaires* de Paul Guérin

¹⁰ Le *Dictionnaire classique de la langue française* (1880) est suivi d'un *Dictionnaire géographique, historique, biographique et mythologique* et comporte donc un volet encyclopédique.

¹¹ C'est aussi l'avis de Geneviève Prévost (1996a, 22). Curieusement, le dictionnaire de l'Académie ne figure pas dans le *Catalogue spécial de philologie française*.

¹² Prévost (1996a, 22) affirme pourtant que le dictionnaire de Hatzfeld et Darmesteter jouait un rôle important dans la conception du «bon langage» chez Blanchard, mais elle ne dit pas sur quoi elle se base pour l'affirmer.

(1884-1890) n'occupent qu'une place marginale dans le discours de Blanchard. Quand on sait toute la place que Guérin accordait aux canadianismes dans le *Supplément* à son dictionnaire (1895 ; voir Giroux 1991), cette presque absence peut surprendre.

Les dictionnaires français côtoient dans le discours de Blanchard quelques dictionnaires publiés au Canada. Il s'agit pour l'essentiel de dictionnaires de correction – celui de Raoul Rinfret, qui est le plus fréquent¹³, ou celui de Henri Roullaud, par exemple – auxquels le chroniqueur a recours pour donner plus de poids à ses prises de position normatives. Les appels à ces ouvrages sont fréquents dans la « Chronique du bon langage » – qui est la toute première chronique de Blanchard – mais se font plus rares dans les chroniques subséquentes, ce qui donne à penser que le chroniqueur ne ressent plus le besoin de recourir à l'opinion d'autres Canadiens pour faire valoir son point de vue. Il est du reste clair, aux yeux de Blanchard, que les dictionnaires faits au Canada ne peuvent être que de nature prescriptive, renforçant par le fait même l'image selon laquelle le français des Canadiens est largement imparfait et lacunaire :

Vous accueillez, Monsieur le secrétaire [Georges Duhamel, secrétaire perpétuel de l'Académie française de 1944 à 1946], les mots de bonne venue, frappés au coin du véritable esprit français, et vous en faites un dictionnaire. Nous aussi, nous fabriquons des dictionnaires, mais ce sont des dictionnaires à l'envers. Ce sont des dictionnaires de mots mal venus, des dictionnaires de fautes contre la langue française, consacrant ainsi le dicton qui veut qu'une dictée donnée aux élèves en classe, c'est un concours de fautes de français. (ClémMots-117, 5 janv. 1952)

Ainsi, lorsque Blanchard se réfère, dans ses « Propos philologiques », au *Glossaire du parler français au Canada* (1930), il lui arrive de le considérer comme un ouvrage prescriptif, malgré ses visées descriptives (à propos des objectifs du *Glossaire*, voir Mercier 2002).

En terminant, les dictionnaires de traduction occupent également une place relativement importante dans le discours du chroniqueur. Blanchard aide souvent ses lecteurs à trouver les traductions françaises appropriées pour remplacer des mots anglais, et c'est ce qui explique que ce type d'ouvrages soit relativement fréquemment mentionné. Toutefois, ces ouvrages ne servent pas seulement à traduire ; Blanchard les invoque aussi à l'occasion pour autoriser tel ou tel emploi qui soulève un doute dans l'esprit d'un lecteur :

Opérateur peut [...] s'employer dans le sens dont vous parlez [« personne qui fait fonctionner une machine, un appareil »]. On voit dans le dictionnaire Harrap : opérateur de cinéma, opérateur de T.S.F. Il semble que le sens peut bien s'étendre à

¹³ L'ouvrage de Rinfret est aussi celui que Blanchard cite le plus souvent dans son *Dictionnaire de bon langage* (voir Prévost 1996a, 66).

celui ou celle qui fait fonctionner une machine, quelle qu'elle soit. (ClémMots-092, 14 juillet 1951)

La liste des dictionnaires consultés par Blanchard est-elle représentative des ouvrages qui étaient disponibles sur le marché à l'époque? Même si nous ne disposons que de peu d'informations au sujet de l'édition de dictionnaires sur le marché canadien-français pendant la première moitié du 20^e siècle, certaines indications sont susceptibles de nous éclairer à ce sujet. Nous disposons notamment pour la période qui nous intéresse de la liste des dictionnaires qui étaient utilisés dans les écoles francophones au Québec et qui avaient obtenu l'aval des autorités scolaires (voir Lajeunesse 2010). On y retrouve essentiellement trois dictionnaires faits en France, mais adaptés pour le public canadien¹⁴:

- le *Dictionnaire complet illustré de la langue française* (adaptation canadienne du dictionnaire du même nom de Pierre Larousse, publiée chez Beauchemin à partir de 1889);
- le *Nouveau dictionnaire universel illustré* (adaptation canadienne du dictionnaire du même nom de Paul Guérin, publiée chez Cadieux & Derome à partir de 1895);
- le *Petit dictionnaire ou lexique orthographique* (adaptation canadienne du dictionnaire du même nom paru chez Poussielgue, publiée chez les Frères des écoles chrétiennes de Montréal à partir de 1895).

Or, Blanchard ne se sert d'aucun de ces dictionnaires pourtant fréquemment utilisés dans les écoles au Québec et que ses lecteurs devaient connaître. Cela est d'autant plus surprenant qu'il était lui-même impliqué dans les milieux d'éducation. En outre, les ouvrages signalés par ses lecteurs diffèrent aussi sensiblement de ceux que le chroniqueur utilise lui-même. Dans leurs lettres, les lecteurs mentionnent presque toujours le « dictionnaire Larousse », ce qui donne à penser qu'ils n'avaient pas facilement accès aux « grands » dictionnaires, souvent publiés en plusieurs volumes, comme celui de Littré, de Bescherelle ou de l'Académie et que le chroniqueur leur fait connaître à travers certains de ses commentaires.

4. Pourquoi Blanchard se sert-il des dictionnaires français ?

Dans la mesure où les dictionnaires le plus souvent évoqués par Blanchard sont des dictionnaires faits en France, nous mettons de côté les ouvrages parus au Canada dans la suite de l'analyse. Les raisons qui motivent Blanchard à

¹⁴ L'adaptation concerne essentiellement l'ajout de suppléments encyclopédiques pour le Canada, contenant de l'information relevant de l'histoire, de la géographie, des arts, etc. La description lexicographique n'est pas touchée par ces adaptations.

recourir au dictionnaire sont multiples et font voir des préoccupations linguistiques diverses (voir Tableau 4).

Motivation	Ouvrages consultés et nombre de mentions					
	Lar.	Besch.	Acad.	Littre	Autres	Total
Renseignement d'ordre historique (origine d'un mot, ancienne graphie, attestation d'un emploi dans le passé, ...)	2	4	1	1	3	11
Proposition d'un équivalent français à un terme anglais (traduction)	---	---	---	---	6	6
Renseignement d'ordre sémantique (sens d'un mot peu connu, scientifique, réputé « difficile », ...)	3	2	---	1	---	6
Renseignement d'ordre grammatical (règle grammaticale, genre/pluriel d'un mot, rection d'un verbe, voix pronominale, ...)	5	2	3	2	4	16
Renseignement d'ordre orthographique (graphie correcte d'un mot ou d'une expression)	2	2	6	1	2	13
Évaluation de la légitimité d'une prononciation	---	---	1	---	---	1
Évaluation de la légitimité d'un mot ou d'une expression (ou d'un de ses sens)	31	12	8	13	52	116

Tableau 4: Motivations pour lesquelles Blanchard consulte les dictionnaires français¹⁵

Dans certains cas, il utilise le dictionnaire pour donner un simple renseignement, sans plus. Souvent, les renseignements fournis par le chroniqueur

¹⁵ Ce tableau donne le nombre de mentions de chaque dictionnaire en fonction de l'utilisation qui en est faite. À noter que «Lar.» = Larousse, «Besch.» = Bescherelle et «Acad.» = Académie; la colonne «autres» concerne tous les dictionnaires qui ne sont pas nommés et ceux qui sont nommés mais qui ne sont pas utilisés couramment (Hatzfeld et Darmesteter, par exemple, ou encore certains dictionnaires de traduction).

répondent à une question venant d'un lecteur qui souhaite avoir des précisions sur l'origine d'un mot, sur la traduction française d'un mot anglais, ou encore, comme dans l'exemple qui suit, sur le sens d'une expression peu courante :

QUESTION. Au cours de mes lectures, je rencontre souvent le mot « carence ». Voulez-vous me donner sa signification. [/] **Réponse.** D'après le Larousse universel, on entend par carence : l'action de faire défaut (la carence du gouvernement) ; la situation d'une personne qui se dérobe dans une affaire d'honneur, d'un match, etc. En médecine, une maladie par carence est une maladie causée par un régime privé de vitamines, synonyme d'avitaminose. (ClémMots-014, 7 janv. 1950)

En règle générale, ces commentaires ne répondent pas à des préoccupations correctives, même si certains d'entre eux ne sont pas entièrement dépourvus de visées normatives. Dans tous les autres cas, nettement plus fréquents, les visées de Blanchard sont explicitement normatives¹⁶ : le recours au dictionnaire lui permet de statuer sur la légitimité d'une expression, d'un mot ou d'un de ses sens ou encore d'une prononciation. C'est ainsi que Blanchard accepte le verbe pronominal *se suicider* « que le dictionnaire approuve tout à fait »¹⁷ et condamne *pécunier* (au sens de « qui a rapport à l'argent »), « qu'on ne trouve pas au dictionnaire »¹⁸. Parmi les emplois jugés par le recours au dictionnaire, on trouve des néologismes (comme *délinquance*, *casse-croûte* ou *dactylographe*), des emplois caractéristiques du français canadien (qu'il s'agisse d'emplois hérités de France comme *blé d'Inde* ou *débarquer*, d'anglicismes comme *admission* « entrée », *domplaine* ou d'innovations canadiennes comme *garde-moteur*, *chambreur*, *claque*), des emprunts à l'anglais (*lyncher*, *nuisance*, *réservation*) ainsi que des difficultés de langue « classiques », comme des mots spécialisés (*déréliction*, *compéter*), certaines confusions et fautes, dont certaines attestées aussi en France (*tête/taie d'oreiller*), et à l'occasion des mots familiers utilisés en France (*coloquinte*).

Le Tableau 4 illustre par ailleurs qu'aucun des dictionnaires français consultés par Blanchard n'est associé à un type de questionnement précis. En effet, le chroniqueur n'a pas l'habitude de se tourner vers certains ouvrages précis lorsqu'il cherche une réponse à des questions d'un ordre particulier. Ce faisant, il contribue à véhiculer une image réductrice « du » dictionnaire qui donne à penser que tous les dictionnaires faits en France, quelles que soient leurs caractéristiques, sont équivalents. À aucun moment, par exemple, le

¹⁶ À propos du Tableau 4, il faut noter que nous ne faisons pas, à cette étape-ci de l'analyse, la distinction entre les cas où Blanchard s'appuie sur le dictionnaire pour justifier ses prises de position normatives et ceux où il n'hésite pas à remettre en question la description qu'il y trouve ; nous y reviendrons plus loin.

¹⁷ ClémMots-035, 3 juin 1950.

¹⁸ ClémMots-007, 19 nov. 1949.

chroniqueur ne renseigne ses lecteurs sur la composition ou l'étendue de la nomenclature des dictionnaires qu'il consulte, sur la place qu'ils accordent aux néologismes, sur l'importance qu'ils donnent à la description en diachronie ou sur la période qui est couverte par la description. Blanchard ne fait du reste pratiquement aucun commentaire au sujet de la légitimité des différents dictionnaires qu'il consulte, ce qui renforce l'idée qu'il met la plupart d'entre eux sur le même pied.

Malgré toute l'importance que Blanchard leur accorde, il lui arrive de s'inscrire en faux contre les dictionnaires faits en France. Le principe général selon lequel la légitimité d'un emploi dépend de sa présence dans les dictionnaires français n'est en effet pas toujours respecté par le chroniqueur. En réalité, l'interprétation que Blanchard fait du traitement que ces dictionnaires font des emplois qu'il commente varie selon la nature des mots en question. Le chroniqueur ne traite en effet pas les néologismes, les canadianismes et les anglicismes de la même façon. Les néologismes, par exemple, sont recevables dans le bon usage s'ils sont bien formés, peu importe s'ils ont déjà trouvé leur place dans le dictionnaire :

[...] En français, substitut, c'est mettre une personne à la place d'une autre. Le «substitut», d'après Larousse, ne s'applique qu'aux personnes chargées de remplir les fonctions d'un autre. [/] Cependant, je pense que le sens de «substitut» peut être élargi, vu la nécessité, et à l'exemple du verbe substituer auquel il est apparenté, signifier un objet qui en remplace un autre. (ClémMots-042, 22 juillet 1950)

Il en est de même de certains néologismes créés au Canada qui permettraient d'enrichir la langue française, comme *patinoir* [*sic*] (pour *skating*), *clavigraphe* (pour *dactylographe*) et *garde-moteur* (pour *wattman*) qu'on ne trouve «dans aucun dictionnaire européen» mais qui «[méritent] de figurer dans les dictionnaires français»¹⁹. En revanche, même s'il affirme que «les dictionnaires français devraient mentionner nos mots canadiens, tout comme ils mentionnent certains mots qui ont un sens particulier en Bretagne»²⁰, les canadianismes qui font double emploi avec des mots français ne sont pas recevables dans le «bon langage» selon Blanchard. Ces emplois sont donc rejetés en dépit de leur présence au dictionnaire, comme c'est le cas de *blé d'Inde* «maïs», qui figure dans Littré, Larousse et Bescherelle²¹. Plutôt que de se fier au dictionnaire, c'est donc à sa conception du français et du canadianisme qu'il se réfère lorsqu'il porte des jugements normatifs à leur égard.

¹⁹ BlanchBLang-014, 14 sept. 1918.

²⁰ LefrLangFr-056, 5 mars 1921.

²¹ ClémMots-105, 13 oct. 1951.

La question des anglicismes illustre aussi que leur légitimité n'est pas nécessairement liée au traitement qu'ils reçoivent dans le dictionnaire. Si Blanchard se résigne à accepter la plupart des emprunts directs à l'anglais qui figurent dans les dictionnaires français (*snow-boot*, *poster* ou *boycotter* par exemple, qu'il trouve dans Larousse) et même certains emprunts sémantiques (comme *réservation* «réservation de places» que «l'usage semble vouloir imposer» et que «le dictionnaire Harrap [...] accepte»²²), il n'hésite pas à condamner les anglicismes qui font double emploi avec des mots français existants, même si ces emprunts sont répertoriés dans les dictionnaires (comme *réaliser* «se rendre compte» ou *échelle* «maille», qui figurent dans Harrap²³).

Parmi les éléments de la microstructure retenus, la définition est sans doute l'information que Blanchard cite le plus souvent pour faire valoir ses jugements normatifs. Contrairement à la nomenclature des dictionnaires, qui est vue comme ouverte et relativement malléable (et somme toute perfectible, comme le montrent certains des exemples qui précèdent), les définitions qu'ils contiennent sont vues comme plus contraignantes et immuables, ce qui montre que tous les éléments de la description lexicographique ne sont pas remis en question avec la même facilité :

ACOUSTIQUE. – Mot que l'on emploie fautivement pour signifier qu'une salle, qu'une église ont une bonne résonance, qu'elles renvoient bien les sons, qu'on y fait bien entendre. [/] L'Académie admet **acoustique** seulement comme substantif féminin, pour désigner [une par]tie de la physique qui s'occupe des sons (**l'acoustique**), et comme adjectif (nerf **acoustique**, cornet **acoustique**). (BlanchBLang-020, 26 oct. 1918)

À part les définitions, Blanchard cite aussi à l'occasion des exemples ou des citations littéraires qu'il trouve dans les dictionnaires (il cite par exemple l'expression *barque à Caron* pour montrer l'emploi de la préposition *à* pour exprimer la possession) ou encore les remarques de nature prescriptive qu'il trouve chez Bescherelle (voir *se suicider*, *tarder à/de*) ou Littré (*soi-disant*, *vendre/éventer la mèche*). Il se montre rarement critique à l'endroit du traitement lexicographique ou des remarques qu'il relève dans les dictionnaires, mais on trouve quelques cas où Blanchard préfère taire de l'information qui va à l'encontre de sa propre vision des choses. Par exemple, il ne cautionne pas l'emploi de *soixante et dix* (pour *soixante-dix*) qui figure pourtant au dictionnaire de l'Académie :

[...] La conjonction **et** s'emploie dans vingt et un, trente et un, cinquante et un; mais elle ne s'emploie pas dans quatre-vingt-un. L'Académie donne soixante et dix

²² ClémMots-031, 6 mai 1950.

²³ ClémMots-013, 31 déc. 1949 et ClémMots-031, 6 mai 1950.

[...]. Nous croyons que soixante-dix, soixante et onze sont consacrés par l'usage le plus général. [...] (ClémMots-043, 29 juillet 1950)

L'Académie (6^e et 7^e éditions de son *Dictionnaire*) condamne même très explicitement l'emploi recommandé par Blanchard (« On dit aussi, mais moins ordinairement et moins bien pour l'euphonie, *Soixante-un, soixante-dix*»), ce que le chroniqueur omet de préciser.

Enfin, le chroniqueur fait généralement très peu de cas des autres renseignements que les articles de dictionnaire peuvent contenir, comme les marques d'usage et les indicateurs de domaine, que Blanchard ne mentionne jamais lorsqu'il cite des articles²⁴. Le Tableau 5 contient quelques exemples d'emplois qui sont accompagnés d'une telle étiquette dans le dictionnaire consulté par Blanchard, mais que le chroniqueur ne mentionne tout simplement pas.

Emploi commenté	Dictionnaire consulté	Marque/indicateur figurant au dictionnaire
<i>carence</i> « action de faire défaut »	Larousse universel	Dr[oit]
<i>claque</i> « double soulier imparfait »	Bescherelle	Techn.
<i>garde-temps</i> « chronomètre »	Larousse universel	Phys[ique]
<i>poster</i> « mettre à la poste »	Larousse universel	En T[erme] de comm[erce]

Tableau 5: Emplois accompagnés d'une marque ou d'un indicateur qui n'est pas repris par Blanchard

L'idée que Blanchard se fait des dictionnaires français doit aussi être abordée sous l'angle de leur représentativité de la langue telle qu'elle a cours en France. S'il est vrai que les chroniqueurs canadiens se fient aux dictionnaires faits en France pour savoir comment les Français parlent et écrivent leur langue, ils restent conscients des limites qu'une telle approche comporte et c'est aussi le cas de Blanchard. Ayant voyagé en France, celui-ci a été directement en contact avec la langue parlée par les Français; dans l'avant-propos à son *Dictionnaire de bon langage*, il raconte à quel point lui a été bénéfique le séjour d'un an qu'il a pu faire en France pour faire son noviciat, en 1913 et 1914:

²⁴ Sur ce point, notre analyse rejoint l'observation faite par Prévost (1996a, 81-82) à propos de certaines prononciations recommandées par Blanchard, même si elles sont données comme « vieillies » dans les dictionnaires qu'il a consultés.

Là, j'ai ouvert l'œil et j'ai tendu l'oreille. J'ai comparé aux nôtres les affiches-réclames dont sont bariolés [*sic*] les murs, le pignon des maisons, toutes les surfaces utilisables au grand air, et même les parois des chemins de fer souterrains dont ces affiches forment l'intéressant panorama. J'ai observé le langage du bourgeois placide dont, en chemin de fer, je partageais le compartiment; du commis, dans les grands magasins du Louvre et du Bon-Marché; de l'employé des voitures publiques; du camelot offrant sa pacotille; du bambin jouant au cerceau ou questionnant sa bonne; des ouvriers entassés dans le *Métro* ou le *Nord-Sud* après les heures de travail. J'ai interrogé des confrères, des amis, qui m'ont renseigné avec l'obligeance qui caractérise la nation française. L'occasion était vraiment bonne pour saisir au vol l'expression pittoresque, le mot faisant image, aussi bien que le terme commercial, industriel ou même agricole. J'ai donc tâché autant que possible d'en tirer profit.

De là j'ai conclu que le «doux parler de France», dépouillé de ses mots argotiques, anglais, allemands, que les Français emploient par pur snobisme, devrait être le modèle de notre langage. (Blanchard, 1914, 16-17)

Cela explique pourquoi Blanchard fait souvent allusion à ses propres observations faites en France ou encore pourquoi il consulte régulièrement des publications françaises, et tout particulièrement des catalogues ou des publications encyclopédiques comme la revue *Larousse mensuel*, pour connaître l'usage hexagonal²⁵:

Les trois mots «magasin à rayons» ne se trouvent pas dans les dictionnaires français ni dans les catalogues français, mais cette expression s'emploie tout de même en France dans les conversations et sur les réclames des magasins de province. (Lefr-LangFr-033, 18 sept. 1920)

Nous avons déjà mentionné que Blanchard n'hésite pas à adopter un point de vue qui n'est pas cautionné dans le dictionnaire lorsque le contenu va à l'encontre de sa conception du bon usage. À cette observation, il faut donc ajouter que l'usage qui a cours en France a généralement plus de poids que le dictionnaire²⁶, signe qu'il est bien conscient des limites de ces ouvrages. Par conséquent, un mot qui est répertorié dans les dictionnaires français, mais qui n'est pas couramment utilisé en France n'est pas légitime aux yeux de Blanchard:

Littré et Larousse enregistrent blé de l'Inde, au sens de maïs, et Bescherelle blé d'Inde. [/] Néanmoins, je trouve que les raisons que vous apportez [Blanchard

²⁵ Ces publications occupent d'ailleurs une place importante dans le *Catalogue spécial de philologie française*, qui inventorie plusieurs catalogues français dont on peut retirer profit «pour la correction et l'enrichissement du langage» (Blanchard 1915b, 19).

²⁶ La langue qui a cours en France n'est certainement pas parfaite aux yeux de Blanchard, qui se montre plutôt sévère à l'endroit de la langue argotique et, surtout, à l'endroit des nombreux anglicismes qui pullulent selon lui dans la langue des Français (voir Prévost 1996a, 22-24).

répond à un lecteur qui mentionne que « seul maïs est employé dans les écrits français »] sont excellentes et je m'inscris en faveur de maïs dans la langue écrite [...]. (ClémMots-105, 13 oct. 1951)

5. Les dictionnaires français et l'argumentation d'autorité

En plus de leur rôle comme référence normative, les dictionnaires faits en France servent en même temps d'argument d'autorité. Ce type d'argument, qu'on peut définir comme celui qui « utilise [...] des jugements d'une personne [en l'occurrence le lexicographe²⁷] ou d'un groupe de personnes comme moyen de preuve en faveur d'une thèse » (Perelman et Olbrechts-Tyteca 2008, 411), est basé sur le principe suivant :

X soutient que P.
Or, X est une autorité en la matière.
Donc P.

Son fonctionnement ne repose pas tant sur la justesse ou la valeur de la thèse qu'on essaie de faire valoir que sur le fait que cette thèse soit portée par une personne ou une instance à laquelle on accorde un prestige certain et dont l'« autorité est reconnue par l'auditoire dans un domaine particulier » (Perelman et Olbrechts-Tyteca 2008, 415).

En se tournant vers les dictionnaires français, Blanchard se sert donc de sources qui font autorité dans l'imaginaire des locuteurs, ce qui donne du poids à ses prises de position. L'interaction qu'on peut observer entre Blanchard et son lectorat montre bien que tel est le cas : si le recours aux dictionnaires français lui permet de donner plus de crédibilité à ses propos, c'est que son public et lui partagent un certain nombre de stéréotypes et d'idées reçues concernant le dictionnaire qui permettent d'assurer, de façon tout à fait implicite, le bon fonctionnement de l'argumentation du chroniqueur²⁸. Par exemple, lorsque Blanchard répond à un de ses lecteurs que le « dictionnaire Harrap donne bien comme traduction de “under separate cover” : sous pli séparé »²⁹, il ne

²⁷ Il serait sans doute plus juste de dire que l'autorité du dictionnaire résulte d'une combinaison de facteurs : il y a, certes, l'autorité du lexicographe qui est perçu comme compétent (surtout quand il s'agit d'un Pierre Larousse ou d'un Émile Littré), mais aussi celle qui est conférée par la nature même de l'ouvrage, le dictionnaire, qui est vu comme un « document » de référence ; à ce sujet, voir Martel (1998, 84-87) pour une discussion à propos de l'autorité comme instance plus ou moins personnalisée.

²⁸ Il s'agit de ce que certains appellent, à l'instar des travaux de Toulmin (1958), des *lois de passage* ; voir la thèse d'Amélie Rheault (2010) pour une application de cette notion à des discours métalinguistiques recueillis dans le cadre d'entrevues sociolinguistiques.

²⁹ ClémMots-079, 7 avril 1951.

ressent pas le besoin d'ajouter que l'expression est « donc recevable » étant donné qu'il partage avec son lecteur l'idée selon laquelle « une expression qui figure au dictionnaire est française ».

Il est à noter que le dictionnaire constitue à cet égard une autorité particulière dans la mesure où il n'a pas nécessairement besoin d'être nommé. En effet, si l'autorité du dictionnaire peut être associée à un nom de renommée (Littré ou Larousse, par exemple), ce n'est pas toujours le cas, comme nous l'avons vu plus haut, signe que « le dictionnaire » peut en soi constituer une autorité. Les théoriciens de l'argumentation parlent alors d'une « autorité impersonnelle » (Perelman et Olbrechts-Tyteca 2008, 413), associée dans le cas qui nous occupe à un genre textuel et discursif particulier, lexicographique en l'occurrence. Ce faisant, Blanchard contribue à alimenter l'idée selon laquelle les dictionnaires sont interchangeables et qu'ils ont tous plus ou moins la même valeur : de la même façon qu'il parle de « la » langue, il aborde « le » dictionnaire au singulier.

Les travaux consacrés à l'argument d'autorité signalent que ce type d'argument ne peut généralement pas être contesté (sauf, bien sûr, lorsque l'autorité n'est pas reconnue comme telle) et qu'il sert essentiellement à « compléter une riche argumentation » (Perelman et Olbrechts-Tyteca 2008, 413), c'est-à-dire à donner du poids à d'autres arguments qui ne seraient peut-être pas suffisamment convaincants. Il est vrai que le dictionnaire, autorité qu'il est pratiquement impossible de réfuter (voir Molinari 2010), joue souvent ce rôle dans les chroniques de langage. C'est ce qui fait que le dictionnaire est un argument qui est non seulement invoqué *souvent* par les chroniqueurs, mais qui est aussi *suffisamment fort* pour renverser un argument jugé non valide ou, à l'inverse, pour renforcer un autre argument qu'on craint trop faible (voir Remysen 2009, 296). On en trouve plusieurs illustrations dans notre corpus ; par exemple, lorsque Blanchard approuve l'usage que les Canadiens font de *savonnette* pour nommer ce que les Français appellent *blaireau*, il est d'avis que ce dernier ne permet pas de désigner aussi clairement que le premier l'objet en question, mais il s'appuie d'abord sur la présence du mot dans le dictionnaire pour affirmer qu'il est « français » et donc recevable :

Pour désigner un pinceau à barbe, les Français disent blaireau tandis que nous disons savonnette. Allez demander une savonnette au Bon Marché, à Paris. On vous servira un savon parfumé, mais pas un blaireau. Cependant, au mot « savonnette », je trouve dans les dictionnaires : blaireau pour faire la barbe. Savonnette est donc aussi français que blaireau. Je soutiens même qu'il l'est plus. Blaireau n'est après tout que le nom d'un animal dont le poil sert à faire le pinceau à barbe, ce qui est très vague. Savonnette rappelle savonnage et savonner et indique l'objet avec lequel on savonne, comme tirette désigne l'objet avec lequel on tire. Savonnette est plus clair et plus

précis que blaireau, et, partant, plus français. (LefrLangFr-001, 31 janv. 1920; nous soulignons)

S'il arrive à Blanchard de remettre en question le contenu des dictionnaires français, comme nous l'avons vu, il ne va toutefois jamais jusqu'à remettre en question l'autorité qu'il leur reconnaît. Sur le plan discursif, cela se manifeste par le fait que le chroniqueur utilise généralement des structures concessives lorsque l'opinion qu'il souhaite exprimer va à l'encontre des renseignements contenus dans le dictionnaire. On sait que la concession est une stratégie discursive qui permet d'invalidier un argument tout en lui reconnaissant une certaine validité (Morel 1996, 5), c'est-à-dire sans le réfuter complètement; en voici un exemple dans notre corpus:

Quant à chambreur, traduction canadienne de «roomer», il n'est pas au dictionnaire français. [Il faut donc l'éviter.] On dit: locataire en garni, locataire en meublé. Ce locataire prend ses repas en dehors, il habite une chambre garnie, meublée. Cependant, le mot chambreur est tellement répandu et accepté par le peuple qu'il est difficile de le condamner. (ClémMots-084, 12 mai 1951; nous soulignons)

Ces remises en question du dictionnaire donnent à penser que Blanchard est conscient des limites de ces ouvrages, mais il ne le souligne jamais explicitement. Elles montrent encore une fois qu'on aurait tort de réduire la conception que Blanchard se fait du «bon langage» au seul modèle qui est décrit dans les dictionnaires faits en France.

6. Les dictionnaires français, une source d'insécurité?

Dans la mesure où ils informent les lecteurs sur le bon usage et qu'ils cherchent à les aider à résoudre des difficultés en matière de langue, les chroniqueurs de langage poursuivent des visées pédagogiques. C'est clairement le cas des chroniques de Blanchard, qui répond très fréquemment à des questions qui lui sont soumises par ses lecteurs et plusieurs de ses billets fonctionnent sur le modèle question-réponse. Parmi les lettres qu'il reçoit de la part de ses lecteurs, plusieurs soulèvent explicitement la question de l'autorité que représentent les dictionnaires ou encore concernent l'interprétation qu'il convient de faire de leur contenu, d'où leur intérêt ici.

Les questions que les lecteurs posent au sujet des dictionnaires témoignent d'une insécurité certaine à leur endroit et montrent que ces ouvrages ne leur permettent pas toujours de prendre une décision éclairée en matière de bon usage. Certains lecteurs demandent par exemple au chroniqueur de se prononcer sur la légitimité d'un mot qui est absent des dictionnaires ou sur celle

d'un mot qui est décrit dans le dictionnaire mais dans un usage qui ne correspond pas tout à fait à celui qui les intéresse :

[...] Je vous serais reconnaissant d'analyser l'expression: **le fait que**. Est-elle française? Je ne la trouve dans aucun dictionnaire, pas même dans Bescherelle. (ClémMots-075, 10 mars 1951)

[...] Le mot CHORALE, pour désigner une association de chanteurs ou de chantres, est-il bien choisi? Le dictionnaire ne donne ce mot que comme adjectif. (BlanchBLang-040, 15 mars 1919)

D'autres vont même jusqu'à se poser des questions sur la «vraie définition» d'un mot, fût-il défini dans le dictionnaire qu'ils ont sous les yeux:

[...] permettez-moi de m'adresser à vous pour savoir la vraie définition des mots «récital» et «concert». Les journaux de Québec, comme ceux de Montréal, emploient très souvent le mot *récital*, quand un professeur de musique donne une séance musicale, avec l'aide de ses élèves. Ne serait-il pas mieux d'écrire «concert» ou lieu de «récital»?... Dans le dictionnaire Larousse, j'ai bien trouvé la définition de *récital*: «l'audition d'un seul artiste sur un seul instrument», et *concert*: harmonie de plusieurs instruments ou plusieurs voix, ou les deux ensemble. (BlanchBLang-049, 17 mai 1919)

Ces exemples illustrent au moins trois choses: d'abord, que les lecteurs ne partagent pas en bloc toutes les idées reçues à propos du dictionnaire (l'absence d'un mot du dictionnaire ne signifie pas nécessairement qu'il n'est pas français); ensuite, que les lecteurs éprouvent des difficultés à interpréter le contenu des dictionnaires et qu'ils s'en remettent au chroniqueur pour les aider à le faire; enfin, que certains lecteurs ont besoin d'une réponse toute faite afin de les rassurer sur l'usage qu'il convient de faire de la langue.

Blanchard lui-même insiste d'ailleurs à quelques reprises sur l'importance de bien savoir se servir du dictionnaire afin d'en tirer le meilleur parti possible. À ses yeux, le dictionnaire est un outil certes indispensable, mais qui n'est pas nécessairement à la portée de tous. Le simple geste de consulter un dictionnaire implique donc des compétences car des textes ou des traductions de qualité ne peuvent être faits que «par des hommes compétents, qui comprennent le génie des deux langues et non à coups plus ou moins habiles de dictionnaire»³⁰. Il ne se gêne donc pas pour reprocher occasionnellement à ses lecteurs de mal interpréter le dictionnaire. La responsabilité du chroniqueur, ou son rôle pédagogique si on veut, ne devrait donc pas se limiter à se prononcer sur la légitimité de tel ou tel emploi: on s'attendrait à ce qu'il profite des occasions qui lui sont faites par certains de ses lecteurs pour leur donner des pistes qui leur permettraient de mieux tirer profit du dictionnaire, mais

³⁰ LefrLangFr-198, 24 nov. 1923.

Blanchard ne le fait pratiquement jamais. L'exemple qui suit est révélateur à ce sujet ; il y est question des mots *résigner* et *résignation*, et plus précisément encore de la transitivité du verbe *résigner* :

RÉSIGNER. Auriez-vous l'obligeance de me renseigner sur la signification exacte des mots *résigner* et *résignation* ? Je trouve dans Guérin et le « Petit Larousse illustré » au mot **Résigner** : v. a., se démettre d'un office, d'un bénéfice en faveur de quelqu'un. De prime abord, nous serions portés à croire que ce mot a la même signification que le mot *démissionner*. Peut-être ne s'emploie-t-il qu'activement ?

R[éponse]. **Résigner** et **résignation** sont synonymes de **démissionner** et **démission**. Cependant, **résignation** est vieilli. On dit plutôt **désistement** (d'un candidat, d'un député) ; **démission**, **retraite** (d'un député, d'un juge, d'un fonctionnaire). Tel que vous le dites, **résigner** ne s'emploie qu'activement. On dit mieux **se désister**, en parlant d'un député, d'un candidat, d'un conseiller, etc. (ClémMots-041, 15 juillet 1950)

Le lecteur s'interroge sur un aspect qui est pourtant clairement signalé dans le dictionnaire qu'il cite, mais il ne semble pas en être conscient. On peut se demander pourquoi Blanchard n'attire pas l'attention sur l'abréviation « v[erbe] a[ctif] », ce qui aurait permis au lecteur non seulement d'avoir une réponse à sa question, mais aussi de comprendre comment Blanchard en est arrivé à donner la réponse. Plutôt que de montrer à son lectorat comment on peut se servir du dictionnaire et comment on peut se faire une idée sur telle ou telle difficulté de la langue, Blanchard s'interpose comme « interlocuteur » entre les grands dictionnaires qu'il consulte et les lecteurs à qui il s'adresse. Le dictionnaire n'est pas seulement vu comme une autorité dont il est difficile de remettre en question le poids ; il est aussi présenté comme un ouvrage qu'on peut consulter mais à ses risques et périls.

7. Conclusion

Tout comme ses lecteurs, avec qui il partage plusieurs présupposés en matière de langue et de bon usage, Étienne Blanchard est d'avis que le dictionnaire est une autorité incontournable et il s'y rapporte souvent pour définir le « bon langage » qu'il cherche à diffuser auprès de ses compatriotes. De toute évidence, la place de choix qui revient aux dictionnaires faits en France dans les chroniques de Blanchard témoigne du caractère hautement polyphonique qui caractérise le discours normatif qu'on peut trouver dans ce type de publications. En effet, à travers les références fréquentes qu'il fait à leur sujet, Blanchard nous donne à entendre d'autres voix que la sienne en matière de norme. En outre, dans la mesure où ses lecteurs n'avaient visiblement pas toujours accès aux dictionnaires qu'il consulte, le chroniqueur contribue à transmettre de l'information qui leur serait sinon en grande partie inaccessible.

Malgré toute l'importance qu'ils revêtent aux yeux de Blanchard, les dictionnaires français ont un rôle qui n'est pas toujours univoque. Blanchard ne s'aligne en effet pas de façon inconditionnelle sur ces ouvrages et il lui arrive de remettre en question leur contenu. À cet égard, deux conclusions s'imposent. Premièrement, en tant qu'argument d'autorité, le dictionnaire est au service de la conception de la langue du chroniqueur, et non l'inverse. Plusieurs exemples illustrent en effet que le recours au dictionnaire est subordonné à l'idée que le chroniqueur se fait « du français » et « du bon langage ». C'est ce que nous pouvons déduire, entre autres, des passages où Blanchard accepte des emplois qui, pour être absents des dictionnaires, n'en sont pas moins en usage en France ou, à l'inverse, des passages où il condamne des emprunts faits à l'anglais qui sont répertoriés dans les dictionnaires. C'est sans compter les cas où Blanchard tait des informations qu'il trouve dans le dictionnaire, mais qui vont à l'encontre de son opinion. Deuxièmement, si le dictionnaire est un point de référence qui n'est pas toujours « infallible », il faut avoir une certaine compétence avant de pouvoir se montrer critique. Dans le discours de Blanchard, les dictionnaires n'ont donc pas seulement une valeur d'autorité sur le plan normatif : à travers les commentaires qu'il fait à leur sujet, le dictionnaire (*autorité citée*) permet au chroniqueur de mettre en valeur ses propres compétences et, partant, d'asseoir sa propre autorité (*autorité montrée*)³¹. Le chroniqueur se présente ainsi comme un arbitre, seule personne en mesure de bien interpréter « le » dictionnaire. Il s'agit là d'une hypothèse qu'il serait intéressant de regarder de plus près dans d'autres chroniques publiées au Canada français et qui nous permettrait de mieux comprendre les enjeux sociaux du discours normatif.

Université de Sherbrooke

Wim REMYSEN

³¹ À propos de la distinction entre ces deux types d'autorité (*citée* et *montrée*), voir entre autres Plantin (1996).

8. Bibliographie

8.1. Publications d'Étienne Blanchard

- Blanchard, É., 1912. *En garde! Termes anglais et anglicismes dans le commerce, les amusements, les professions, les métiers, les voyages, à la ferme, au Parlement, etc.*, Montréal, Imprimerie Bilaudeau.
- Blanchard, É., 1914¹. *Dictionnaire de bon langage*, Paris, Librairie Vic et Amat.
- Blanchard, É., 1915a. *1000 Mots illustrés ou gravures et mots*, Montréal, s.n.
- Blanchard, É., 1915b. *Catalogue spécial de philologie française*, Montréal, Imprimerie du Devoir.
- Blanchard, É., 1918-1919. «Chronique du bon langage», in: *La Presse* (Chronique de langage siglée BlanchBLang.).
- Blanchard, É., 1927. *Manuel du bon parler*, Montréal, Les Frères des écoles chrétiennes.
- Clément, J., 1949-1952. «Propos philologiques. À travers les mots», in: *La Presse* (Chronique de langage siglée ClémMots.).
- Lefranc, P., 1920-1924. «Autour de la langue française», in: *La Presse* (Chronique de langage siglée LefrLangFr.).

8.2. Autres sources consultées

- Bouchard, C. 2002². *La langue et le nombril. Une histoire sociolinguistique du Québec*, Montréal, Fides.
- ChroQué. *Chroniques québécoises de langage (1865-1996)*, corpus réalisé par W. Remy-sen et C. Verreault, Sherbrooke/Québec, Université de Sherbrooke/Université Laval <catfran.fish.usherbrooke.ca/chroque>.
- Collinot, A. / Mazière, F., 1997. *Un prêt à parler. Le dictionnaire*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Doray, C., s.d. *Bibliographie de M. l'abbé Étienne Blanchard. Livres et articles de revues*, Montréal, Université de Montréal.
- Fréchette, L., 1893-1903. «À travers le dictionnaire et la grammaire. Corrigeons-nous!», in: *La Patrie/La Presse/Le Canada*.
- Giroux, J., 1991. *Les canadianismes dans le Supplément du Dictionnaire des dictionnaires (1895). Étude métaléxicographique*. Mémoire de maîtrise, Université Laval.
- Houdebine, A.-M., 2002. «L'Imaginaire linguistique et son analyse» *Travaux de linguistique* 7, 11-27, 163-179.
- Lajeunesse, M., 2010. «Le dictionnaire dans les écoles francophones du Québec, 1880-1960», *Cahiers de la société bibliographique du Canada* 48/2, 237-252.
- Martel, G., 1998. *Pour une rhétorique du quotidien*, Québec, Ciral.
- Mercier, L., 2002. *La Société du parler français au Canada et la mise en valeur du patrimoine linguistique québécois (1902-1962). Histoire de son enquête et genèse de son glossaire*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Molinari, C., 2010. «Vers un croisement des typologies définitoires. Le cas du blogue <Les amoureux du français>». *Publif@rum* 11 <<http://www.publifarum.farum.it/>>.

- Moreau, M.-L. / Brichard H. / Dupal, C., 1999. *Les Belges et la norme. Analyse d'un complexe linguistique*, Bruxelles, Service de la langue française.
- Morel, M.-A., 1996. *La concession en français*, Paris, Ophrys.
- Perelman, C. / Olbrechts-Tyteca, L., 2008. *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Plantin, C., 1996. « Autorité montrée, autorité citée ». Conférence présentée au colloque *L'argument d'autorité*, Université de La Manouba.
- Prévost, G., 1996a. *Le Dictionnaire de bon langage d'Étienne Blanchard: étude métalexigraphique. Contribution à l'histoire de la lexicographie québécoise*. Mémoire de maîtrise, Université Laval.
- Prévost, G., 1996b. « Les chroniques de langage d'Étienne Blanchard (1883-1952). Aperçu des préoccupations normatives d'une époque au Canada », *Cahiers de lexicologie* 68/1, 175-192.
- Remysen, W., 2009. *Description et évaluation de l'usage canadien dans les chroniques de langage. Contribution à l'étude de l'imaginaire linguistique des chroniqueurs canadiens-français*. Thèse de doctorat, Université Laval.
- Remysen, W., 2011. « L'application du modèle de l'Imaginaire linguistique à des corpus écrits. Le cas des chroniqueurs de langage dans la presse québécoise », *Langage et société* 135, 47-65.
- Remysen, W. / Mercier, L., 2013. « Les prêtres et religieux du Canada français observateurs de la langue et collecteurs de mots », *Port Acadie* 24-26, 227-258.
- Rheault, A., 2010. *Analyse argumentative du discours épilinguistique au Québec. Les lieux communs comme indicateurs de normes*. Thèse de doctorat, Université Laval.
- Rivard, A., 1901. *Manuel de la parole*, Québec, Garneau.
- Toulmin, S. E., 1958. *The Uses of Argument*, Cambridge, Cambridge University Press.